



Communiqué de presse

Lundi 30 janvier 2023

Conseil municipal du lundi 30 janvier 2023



Grenoble, pionnière de la transition écologique, amplifie son action

2-(31016). DÉFI CLIMATIQUE : Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable

Conformément à l'obligation légale, Grenoble a publié son rapport 2022 sur la situation en matière de développement durable. 2022 a été une année tremplin pour amplifier les transitions. Désormais, Grenoble se tourne vers les horizons 2030, 2040 et 2050. Les enfants d'aujourd'hui seront les jeunes adultes de 2040 et, selon l'Accord de Paris (COP21), devront être neutres en carbone en 2050. Grenoble prend 10 ans d'avance et vise 2040.

2022 : UNE ANNÉE POUR MOBILISER ET AMPLIFIER LES TRANSITIONS

1. CLIMAT

► **Des objectifs ambitieux pour atténuer le changement climatique** : sur la période 2005-2030, la Ville entend réduire de **65 %** ses émissions de gaz à effet de serre, de **45 %** sa consommation d'énergie et couvrir la consommation énergétique de ses bâtiments à **79 %** par de l'énergie renouvelable (aujourd'hui déjà **74%**).

► **Une stratégie globale d'adaptation à la chaleur en ville** : végétalisation, désimperméabilisation, développement de la présence de l'eau sous toutes ses formes (brumisation, points d'eau potable, bassins), urbanisme favorable à la santé... Grenoble agit au quotidien pour améliorer le confort thermique des habitant-es de jour et de nuit.

► **Une mobilisation générale pour l'urgence climatique** : Grenoble Capitale Verte de l'Europe a proposé plus de **1000 événements et défis** mobilisant plus de **600 acteurs et actrices du territoire**. Tous les publics ont été adressés et les actions de sensibilisation à l'école, au périscolaire et à destination de la jeunesse se sont multipliées, notamment grâce au Coup de pouce vert.

2. AIR

Lutter contre la pollution de l'air pour protéger la santé de toutes et tous :

► La Ville propose aux Grenoblois et les Grenobloises une **prime pour remplacer leurs vieux poêles à bois**. Cette aide est cumulable avec les dispositifs de la Métropole et de l'État. Les ménages modestes et très modestes peuvent bénéficier d'un financement à 100 % de leur installation.

► Pour une **Zone à Faibles Émissions ambitieuse et permanente** : afin d'améliorer la qualité de l'air et répondre aux obligations de la loi Climat et Résilience d'août 2021, une Zone à Faible Émissions pour les véhicules des particulier-es sera créée en juillet 2023 sur 13 communes de l'agglomération pour limiter la circulation des véhicules les plus polluants et compléter le dispositif qui existe pour les véhicules utilitaires et les poids lourds.



Eclairage de la partie haute de la tour Perret aux couleurs de l'indice de qualité de l'air Atmo © Auriane Poillet, Ville de Grenoble 2022

UN « PHARE POUR LA QUALITÉ DE L'AIR »

De février à avril, la Tour Perret s'est éclairée chaque soir de la couleur de la qualité de l'air du lendemain pour inciter les habitant-es à adapter leurs comportements en conséquences.

Après la concertation menée auprès des habitant-es, les débats vont se poursuivre en 2023 pour définir la ZFE grenobloise : limitation permanente ou avec des horaires, dérogations... La Ville **soutient la mise en place d'une ZFE ambitieuse et permanente** pour lutter contre les effets néfastes sur la santé de la pollution de l'air.

► La Ville agit aussi sur la **qualité de l'air intérieur** : installation dans tous les bâtiments et restaurants scolaires de détecteurs mesurant l'hygrométrie et les concentrations de CO2 et de COV, promotion des produits peu émissifs dans les achats de la Ville grâce aux clauses environnementales des marchés publics de la mairie...

3. ÉNERGIE

Depuis 2014, Grenoble mène une politique de transition énergétique ambitieuse aux résultats positifs. L'adoption du Plan Lumière en 2015 a ainsi entraîné une **division par 2 la consommation d'énergie liée à l'éclairage**. La rénovation des bâtiments municipaux et la formation des agent-es aux éco-gestes a également permis de réduire les consommations d'énergie : entre 2005 et 2021, la **consommation d'énergie a baissé d'environ 40 %**. La Ville met par ailleurs le cap sur les énergies renouvelables : **11 centrales photovoltaïques** ont été installées sur les toits des bâtiments municipaux, **74 % d'énergie renouvelable locale et garantie d'origine** dans la consommation énergétique du patrimoine de la Ville.

DES TRAVAUX DE RÉNOVATION POUR DIMINUER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Les groupe scolaire et gymnase Vallier, pôle enfance Les Trembles, Maternelle Jules Verne, Gymnases Malherbe et Jouhaux, le centre sportif La Rampe et la piscine du Clos d'Or font actuellement l'objet de travaux. Les travaux sur le groupe scolaire Vallier doivent permettre de réduire de 54 % les consommations d'énergie primaire du bâtiment.

ÉNERGIE 100 % VERTE, 0 % NUCLÉAIRE, 0 % FOSSILE

Grâce au plan d'investissement de 25 millions d'euros, GEG a atteint en 2022 un niveau de production équivalent en énergie verte à la consommation des foyers grenoblois.



Panneaux photovoltaïques sur l'école Jean Racine © Auriane Poillet, Ville de Grenoble 2022

Face à la crise énergétique à l'œuvre, la Ville a pris [25 nouvelles mesures de frugalité](#) pour compléter les actions déjà engagées et limiter les consommations énergétiques.

4. NATURE ET BIODIVERSITÉ

Chantiers de déminéralisation participative, constructions de jardins potagers (La Bruyère), déminéralisation de la cour d'école Christophe Turc, don d'arbres, gestion adaptée et naturelle des espaces de nature, acquisition d'un cheptel de 10 brebis, installation de parcours biodiversité au Parc Paul Mistral et au Jardin des plantes, semaine de l'arbre en ville, reconduction du label en Agriculture Biologique pour l'ensemble des cultures maraîchères du Centre Horticole, installation de gîtes à chauve-souris et de nichoirs à oiseaux... En 2022, Grenoble s'est mobilisée pour **préserver, régénérer la biodiversité et sensibiliser chacun et chacune au respect de la nature**.

VÉGÉTALISE TA VILLE

Cette année, le don d'arbres aux habitant-es et organisations de la Ville a rencontré un franc succès : **548** arbres, dont les essences sont connues pour leur résistance au changement climatique, ont été donnés, soit 328 de plus qu'en 2021. Les visites-conseils en végétalisation (toitures, façades, terrains) et en déminéralisation proposées sur la plateforme se développent également, notamment auprès des grandes copropriétés et des entreprises.



Don d'arbres aux habitant-es © Sylvain Frappat, Ville de Grenoble, 2022

5. PRODUIRE ET CONSOMMER AUTREMENT

Approvisionnement bio et local pour l'alimentation, adoption d'un cadre de référence pour une commande publique responsable, consommation raisonnée de l'eau, de l'énergie et de tous les consommables, désherbage annuel de la bibliothèque, déstockage régulier du centre horticole, réalisation d'un guide de l'événement écoresponsable... La Ville s'engage toujours plus pour **produire et consommer de manière plus responsable**.

La Ville œuvre par ailleurs, en lien avec ses partenaires et Grenoble Alpes Métropole, à **garantir l'attractivité et la vitalité du cœur de ville** (installation avec les Brûleurs de Loups d'une patinoire écologique Place Grenette, campagne de sensibilisation à l'achat local, accompagnement à la création du Parcours des Arts...).

Grenoble **accompagne aussi celles et ceux qui rencontrent des difficultés financières** à travers le micro-crédit personnel, la micro-épargne accompagnée ou encore la mise en place de « zones de gratuité » dans les Maisons des Habitant-es.

6. INÉGALITÉS ET INCLUSIVITÉ

En 2022, la Ville a continué d'agir pour une **ville inclusive et contre les inégalités** : dispositif de lutte contre la précarité énergétique, multiplication des échanges et des projets avec les pays les plus impactés par le dérèglement climatique, nouveaux handiparcs au Parc Pompidou et Champs Elysées, obtention du label « Ami des Aîné-es » niveau or, 15 nouvelles dénominations féminines des espaces publics, malle en tout genre dans les crèches contre les stéréotypes de genres, actions d'inclusion numérique, projet Emergences...

7. EAU

L'eau est une ressource précieuse à préserver. La sécheresse de cet été l'a rappelé et les services de la Ville s'adaptent en permanence pour un usage raisonné de l'eau.

Face aux fortes chaleurs estivales, la Ville a installé des dispositifs (brumisateurs, fontaines, jeux d'eau) dans tous les quartiers afin de répondre aux besoins de fraîcheur des habitant-es, en particulier des plus fragiles, tout en ayant un usage responsable de l'eau : fontaines fonctionnant en circuit fermé, brumisateurs avec projection de micro-gouttelettes. Les douches municipales, accessibles aux personnes à mobilité réduite et réservées aux femmes sur certains créneaux, ont aussi élargi leurs horaires d'ouverture à partir du 25 juillet afin de garantir tous les jours un accès gratuit à l'hygiène.

OUVERTURE D'UNE RECYCLERIE SPORTIVE EN CENTRE-VILLE

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé début 2022 par la Ville, une recyclerie sportive s'est installée dans les anciens locaux de la Maison de la Montagne. La boutique collecte, valorise et remet en état le matériel sportif pour le vendre à bas prix.

Focus sur 2 réalisations phares:

► Grâce au budget participatif « **La Grenobloise** », **15 bornes fontaines ont été réparées** entre juin et octobre 2022 et **4 bornes sont prévues à la construction** pour 2023.

► Cette année, pour la première fois, à la fermeture de la piscine Jean Bron, la Ville a expérimenté le **réemploi de l'eau de la piscine** pour l'arrosage des espaces verts et l'entretien des rues.

8. SANTÉ

Campagne de sensibilisation autour de la santé mentale, appel de Grenoble pour un GIEC de la santé environnementale, inauguration d'une nouvelle Maison des femmes, nettoyage raisonné bon pour la santé, construction et aménagement de deux écoquartiers favorables à la santé à Cambridge-Mandela et Flaubert-INSPE, conception en cours d'une charte partenariale de « l'habitat et de la construction favorable à la santé », ouverture du nouveau Centre de santé des Géants à La Villeneuve... En 2022, **la Ville s'est engagée pour la santé de chacun et chacune.**

9. MOBILITÉ

Grenoble continue d'avancer pour une mobilité décarbonée : **3 nouvelles Place(s) aux enfants** finalisées, **7 nouvelles à venir**, piétonisation du quartier Sainte-Claire, Notre-Dame, Antiquaires, piétonisations temporaires estivales, **Capitale du Vélo pour la 3^{ème} fois consécutive** (classement de la FUB), ateliers de remise en selle, bike police, **prix spécial pour les transports accessibles de l'Access City Award**, nouvelle station de service électricité, GNV, BioGNV au Marché d'Intérêt National...

10. ALIMENTATION ET AGRICULTURE

Des actions ont déjà engagées notamment par le Centre Horticole et la Ferme des Mille pousses. Parmi les grandes réalisations de 2022, avec le soutien de la Ville, le **Bar Radis**, un bar-restaurant avec une terrasse panoramique de 2000 m² situé au-dessus d'un parking silos a ouvert dans le quartier Flaubert. Les légumes y sont cultivés sur le toit et des ateliers de sensibilisation autour de l'alimentation sont proposés.

Depuis la rentrée scolaire 2022, le **menu végétarien est devenu le standard**. Les menus comportant de la viande et du poisson ont été maintenus en option. La part des produits bios et locaux a quant à elle encore augmenté, au-delà de ce que fixe la loi Egalim : au-dessus de **60 % dans les cantines scolaires** et de **95 % dans les crèches**.



Réemploi de l'eau de la piscine Jean Bron © Alain Fischer, Ville de Grenoble, 2022



Inauguration du nouveau Centre de Santé des Géants (AGES-CA) © Auriane Poillet, Ville de Grenoble 2022



Bar radis © Ville de Grenoble (drône) 2022

11. DÉCHETS

En 2022, en signant une convention avec l'éco-organisme Alcome, Grenoble s'est engagée en tant que **ville pilote pour la réduction des mégots dans l'espace public**. **4 sites d'expérimentation** ont été retenus : le quai Perrière, la rue Bobillot, la rue Chenoise et le parvis de la Gare.

En octobre 2022, une expérimentation pour remplacer les barquettes plastiques jetables des repas livrés à domicile des personnes âgées par des contenants réutilisables a démarré.

D'autres projets se sont poursuivis : le Festival Cabaret Frappé continue de s'engager dans une démarche écoresponsable, le quartier Saint-Bruno a poursuivi son action dans le cadre de la démarche Zéro Déchets, **31 actions de type « clean walk »** ont été organisées à Grenoble, la Machinerie a animé en mars une journée autour du réemploi pour sensibiliser les habitant-es.

La Ville se prépare par ailleurs à la généralisation du tri des déchets sur l'espace public d'ici 2025.



Don d'arbres aux habitant-es © Alain Fischer, Ville de Grenoble 2022

12. HABITER LA VILLE DE DEMAIN

2022 a été une année pour poursuivre le déploiement des **quartiers favorables à la santé** (Cambridge-Mandela et Flaubert-INSPE), continuer d'explorer **l'urbanisme tactique** (occupation temporaire de l'INSPE), de démarrer le chantier de la nouvelle école Anne Sylvestre située dans le quartier Flaubert (matériaux biosourcés et locaux, toitures végétalisées et/ou solaires, raccordement au chauffage urbain), d'aménager et végétaliser de nouvelles places aux enfants, ou encore de déminéraliser la cour de l'école Christophe Turc.

PLACE AUX ENFANTS DE L'ÉCOLE ANTHOARD

Il s'agit de la première place aux enfant finalisée cette année : **100 m² de surface désimperméabilisée**, plantations d'arbres avec près de **70m² de massifs végétalisés**, une borne fontaine et des arceaux vélos. À terme, les cinquante établissements scolaires publics de Grenoble auront leur Place(s) aux enfants.

L'année écoulée a aussi été importante du point de vue de la démocratie locale : **29 dispositifs et espaces de participation recensés**, **7^{ème} édition des budgets participatifs**, accueil à Grenoble du **Sommet mondial de la démocratie participative...**



Place aux enfants rue Anthoard © Auriane Poillet, Ville de Grenoble 2022

EN TRANSITION VERS GRENOBLE 2040 : POUR UN MONDE SOCIALEMENT JUSTE ET ENVIRONNEMENTALEMENT SOUTENABLE

La Ville travaille actuellement à dépasser le concept de « développement durable » qui vise implicitement à la préservation d'un modèle économique basé sur une hypothèse de croissance. A la recherche de nouveaux modèles prenant en compte les limites planétaires, Grenoble s'est ainsi inspirée de la « théorie du donut » de l'économiste Kate Raworth (2012) pour créer son propre « portrait donut » et penser sa trajectoire d'ici à 2040 vers un monde socialement juste et environnementalement soutenable.

Antoine Back, Adjoint aux Risques, à la Prospective, la Résilience territoriale, l'Évaluation et aux Nouveaux indicateurs et à la Stratégie alimentaire, déclare : « *Le titre de Grenoble Capitale Verte de l'Europe 2022 est venu saluer nos politiques ambitieuses en matière de transitions. Cette année a été l'opportunité de mobiliser largement les habitants et habitantes, les associations, les entreprises et nos partenaires dans une même dynamique au service des transitions. En 2022, Grenoble a par ailleurs été plus que jamais impactée par la crise climatique : sécheresse, canicule, incendies à nos portes et crise énergétique ont marqué cette année. Face à l'urgence d'agir, Grenoble a poursuivi et amplifié son action : désimperméabilisation des sols, rénovations des bâtiments, nouvelles mesures de frugalité énergétique, adoption du menu végétarien comme standard... Nous sommes plus que jamais mobilisé-es. Les symptômes du changement climatique que nous observons aujourd'hui nous montrent qu'il est fondamental de dépasser les modèles obsolètes de croissance infinie sur lesquels nos sociétés sont majoritairement basées pour se saisir de nouvelles boussoles. A Grenoble, nous avons entamé une démarche pour penser un nouveau modèle et une trajectoire vers la ville de 2040, compatible avec les limites planétaires où la justice sociale et la soutenabilité environnementale sont la finalité.* »

Grenoble s'engage à suivre et appuyer les préconisations de la Convention Citoyenne Climat de la Métropole

3-(31190). DEFI CLIMATIQUE : Avis de la Ville de Grenoble sur les propositions d'actions de la convention citoyenne pour le climat métropolitaine

La Convention citoyenne pour le climat de la métropole grenobloise a réuni 100 citoyen-nes métropolitain-es formé-es et accompagné-es dans l'élaboration de 219 propositions afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et tendre vers la neutralité carbone d'ici 2050. Grenoble soutient cette démarche, et s'engage à suivre et appuyer par tous les moyens à sa disposition les préconisations effectuées par les citoyen-nes.

Les propositions relevant des compétences de la Métropole seront soumises au Conseil métropolitain au premier semestre 2023. Certaines pourront notamment être intégrées dans le Plan Climat Air Énergie métropolitain à l'occasion de sa prochaine révision. Les propositions relevant de leurs compétences seront transmises aux communes, aux acteurs et actrices privés et publics du territoire. Enfin, les propositions complexes ou suscitant un débat important au sein du conseil métropolitain pourront faire l'objet d'une votation citoyenne sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole organisée fin 2023.

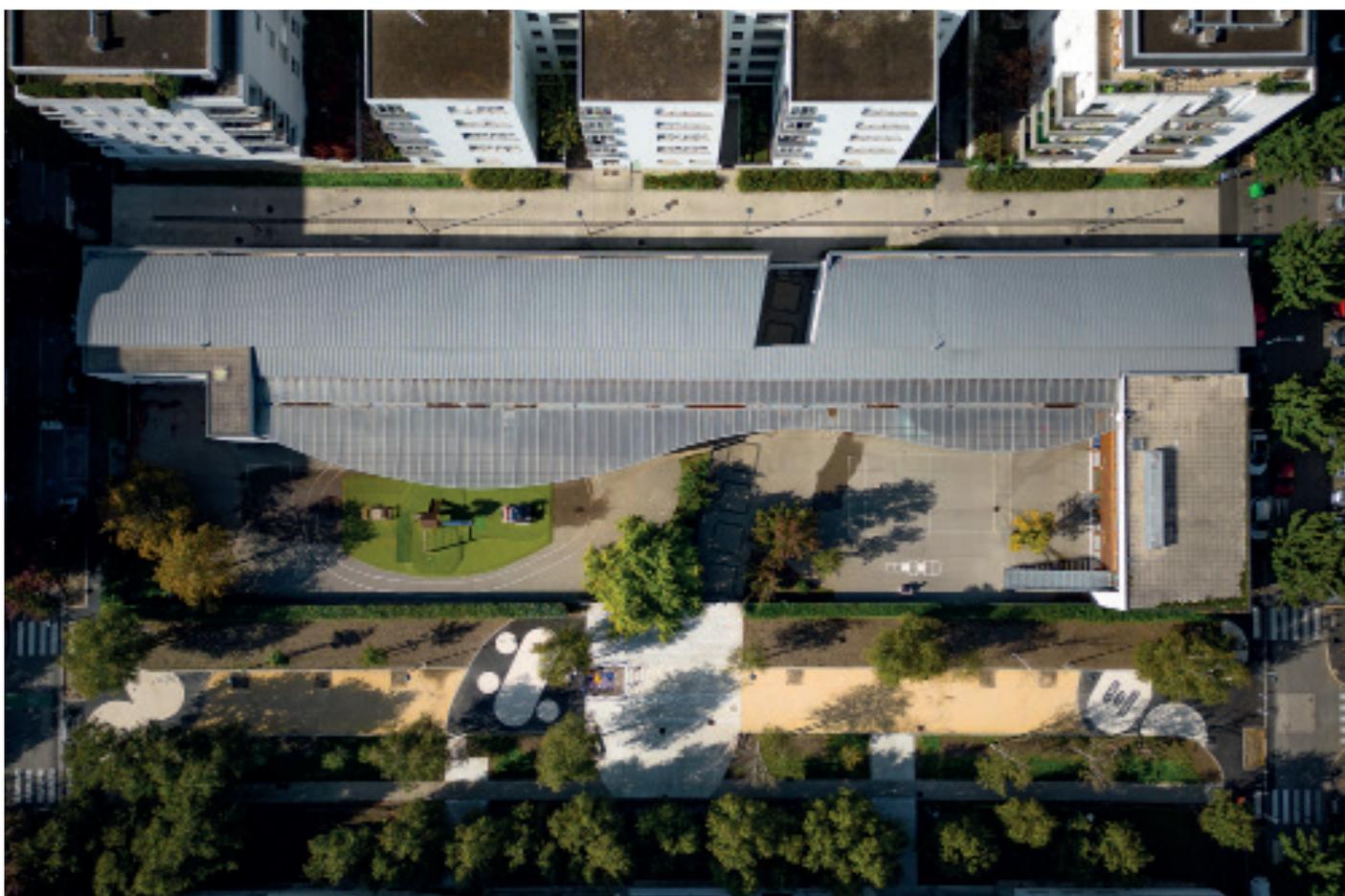
Au programme de la municipalité actuelle en 2020, l'organisation d'une Convention Citoyenne pour le Climat était aussi une proposition phare de la candidature de Grenoble Capitale Verte de l'Europe 2022. Cette déclinaison à l'échelle locale de Convention Citoyenne Climat tenait d'une approche similaire à la nationale : des métropolitain-es tirées au sort, la tenue d'échanges et de formations par des personnes expertes puis des propositions.

Après analyse des **219 propositions**, la Ville est directement en mesure d'agir et de mobiliser ses moyens, services et compétences concernant environ 60 % des 219 propositions. La Ville pourra aussi soutenir, relayer, porter au sein des instances compétentes l'ensemble des propositions formulées pour lesquelles elle ne dispose pas de leviers d'action directs. Un-e chef-fe de projet de la Ville de Grenoble assurera un suivi des mesures de la Convention citoyenne.

Katia Bacher, Conseillère municipale déléguée au Réseau des Villes en Transitions, déclare : « *A Grenoble, nous sommes mobilisé-es depuis le premier Plan Climat Énergie en 2005 à réduire nos émissions de gaz à effet de serre. La Ville a obtenu le label Cit'ergie Gold en 2020 puis a été désignée Capitale Verte de l'Europe pour l'année 2022. Notre action tant en matière de réduction des émissions de gaz à effet de*

serre que d'adaptation au réchauffement climatique, est reconnue à l'échelle internationale. C'est tout naturellement que la Convention Citoyenne pour le climat métropolitaine sera au cœur des échanges et des actions de la Biennale des Villes en transition, qui aura lieu au mois de juin. »

Gilles Namur, Adjoint aux Espaces publics, à la Nature en ville, à la Biodiversité, à la Fraicheur et aux Mobilités, ajoute : *« Je tiens à saluer la qualité du processus de formation et d'accompagnement des citoyen-nes et à souligner l'action de la Métropole Grenoble-Alpes qui a su saisir cette forte aspiration citoyenne. Cette convention était l'une des proposition phare du projet Grenoble en Commun en 2020. Contrairement au gouvernement, nous appliquerons de manière concrète, sans filtre, les propositions issues de la Convention Citoyenne climat métropolitaine. A Grenoble, ville laboratoire de la démocratie locale, nous sommes convaincu-es que les citoyen-nes éclairé-es détiennent les solutions pour nous permettre à toutes et tous de vivre mieux, et durablement ! »*



Ecole Christophe Turc © Ville de Grenoble (drône) 2022

Un bouclier social et écologique pour aujourd'hui, un plan d'investissement pour demain

4-(31025). FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2023

Retrouvez les dossiers de presse distribués suite aux conférences de presse du vendredi 13 et vendredi 27 janvier 2023 dans «l'espace presse» du site grenoble.fr:

- ▶ [Grenoble présente son rapport d'orientation budgétaire 2023](#)
- ▶ [Un bouclier social et climatique pour aujourd'hui, un plan d'investissement pour demain](#)



Piste cyclable Chronovélo sur le boulevard Jean Pain © Auriane Poillet, Ville de Grenoble, 2022



© Ville de Grenoble, 2022

Dry January – Défi de janvier 2023

34-(31029). HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE : Charte des partenaires du Mois Sans Alcool « Dry January » organisé par la Fédération Addiction

Retrouvez l'[invitation](#) à la conférence de presse du jeudi 5 janvier 2023



Grenoble s'engage pour l'accès à la culture de toutes et tous

59-(30971). AFFAIRES CULTURELLES : Musée de Grenoble – Renouvellement de la convention de partenariat avec l'Association de Parrainage Républicain des Demandeurs d'Asile et de Protection (APARDAP). Convention de partenariat avec l'association Solexine pour l'année 2023

L'ouverture à toutes et tous des équipements culturels municipaux est une préoccupation majeure de la Ville. Pour ce faire, les partenariats sont particulièrement adaptés afin de favoriser l'attention aux publics éloignés ou empêchés.

Ces deux conventions signées par le musée de Grenoble avec l'APARDAP et Solexine permettent un accueil particulier de leurs adhérent-es, pour permettre à tous-te-s les grenoblois-es d'exercer leurs droits culturels en bénéficiant du service public dans des occasions particulières, comme tout au long de l'année.

Lucille Lheureux, Adjointe aux Cultures, déclare : « *La politique culturelle 2022-2026 adoptée au conseil municipal du 11 juillet 2022 réaffirme la vocation hospitalière des établissements culturels municipaux, en ligne avec la tradition historique de notre ville. C'est aussi le sens de ces deux conventions : inviter des personnes en situation de précarité, d'exil ou de vulnérabilité à découvrir les collections et le patrimoine du Musée de Grenoble* ».



Pour un accueil digne des personnes exilées et immigrées

37-(30901). ACTION SOCIALE : Convention de mise à disposition de locaux entre la Ville de Grenoble et l'association Entraide Pierre VALDO

Depuis le début du conflit en Ukraine, l'association Entraide Pierre Valdo gère l'accueil et l'accompagnement social des personnes ukrainiennes réfugiées à Grenoble. En 2022, la Ville a mis à disposition les locaux du Couvent des Minimes pour accueillir ces personnes. Dans le cadre de « Gren de Projets » ont dû être libérés pour permettre le démarrage des travaux. La Ville a par conséquent décidé de mettre à disposition gratuitement de nouveaux locaux situés au sein de l'ancien EHPAD Narvik. Ce lieu aura pour vocation l'accueil des ménages ukrainiens mais également l'hébergement d'urgence pour tous les publics en détresse.

Au vu des besoins très importants sur le territoire, la Ville a souhaité soutenir le développement des capacités d'hébergement d'urgence à destination de toutes les personnes en situation de détresse, sans solution d'hébergement ou de logement.

Céline Deslattes, Conseillère municipale déléguée à la Grande précarité, et **Pierre Mériaux**, Adjoint au Personnel, au Dialogue social et à l'Immobilier municipal, déclarent : « *Fidèle à sa culture d'accueil, Grenoble est engagée de longue date pour un accueil digne. A Grenoble, encore trop de personnes, parmi elles des enfants, dorment à la rue, et ce malgré les promesses du Ministre du logement que plus aucun enfant ne dormirait dehors avant Noël. Nous devons toutes et tous prendre nos responsabilités pour garantir le respect des droits fondamentaux de ces personnes, à commencer par l'hébergement d'urgence. C'est pourquoi, la Ville travaille, au-delà de son champ de compétences et en veillant à la sécurité des bâtiments municipaux accueillant les hébergé-es, auprès des associations et de ses partenaires pour développer les capacités d'hébergement d'urgence sur Grenoble* ».

Des médiateurs et médiatrices bientôt déployés dans des équipements sportifs et sur l'espace public

49-(31074). PRÉVENTION SÉCURITÉ : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations de médiation sociale sur des équipements sportifs et des espaces publics urbains, naturels, parcs et jardins

Pour la période 2023-2024, Grenoble, Eybens et Saint-Égrève se sont regroupées dans un marché en commun pour mettre en œuvre un dispositif expérimental de médiation sociale de proximité dans des équipements sportifs et sur l'espace public dans chacune de leur commune.

Objectif de cette médiation sociale ? Assurer une présence humaine préventive, préserver un climat serein et désamorcer toute situation conflictuelle au sein des lieux identifiés. Grenoble-Alpes Métropole aura la charge de l'animation et de la coordination des actions conduites par les partenaires assurant la médiation sociale dans les trois communes.

Maud Tavel, Adjointe à la Tranquillité publique et aux Temps de la ville, déclare : « *Le bilan des médiateur-rices sociales déployé-es à la piscine Jean Bron durant l'été 2022 est très positif. En nous associant aux communes d'Eybens et de Saint-Egrève et à Grenoble Alpes Métropole, nous faisons le choix de renouveler et d'étendre l'expérience sur davantage d'équipements sportifs de la ville mais aussi sur l'espace public. La présence des médiateurs et médiatrices sociales permettra de garantir une présence humaine rassurante sur ces lieux, de faire de la prévention et de désamorcer d'éventuelles situations conflictuelles afin d'assurer la sérénité au sein de ces lieux*».